



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 118573

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les préoccupations exprimées par les syndicats d'enseignants au sujet du devenir des emplois de vie scolaire consacrés à l'assistance administrative des chefs d'établissement. Ils s'inquiètent en effet de la remise en cause de ce dispositif, instauré en 2006 suite à la signature d'un protocole d'accord sur la direction d'école. Ils craignent que, faute de l'appui précieux de ces personnels dans les domaines du secrétariat et de l'accueil, les directeurs et directrices d'école ne parviennent plus à assumer convenablement l'ensemble des tâches qui leur incombent. C'est pourquoi ils souhaitent que le projet de création de 20 000 emplois aidés supplémentaires permette de rétablir les emplois de vie scolaire nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les personnels employés dans le cadre des différents dispositifs de contrats aidés exercent au sein des établissements scolaires des missions visant à épauler les directeurs d'école, à contribuer au bon fonctionnement de la vie scolaire et à accompagner les élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire. Ils sont depuis cette année recrutés, quelle que soit leur mission, sous la forme d'un même contrat : le contrat unique d'insertion. Ce contrat permet de conserver en poste, par renouvellement successif, la même personne jusqu'à 24 mois dans le cas général ou jusqu'à 60 mois dans certaines conditions, notamment d'âge. Près de 41 000 contrats aidés de ce type seront mis à la disposition des académies dès le 1er octobre. Le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement considèrent comme une priorité la prise en charge du handicap. Un effort sans précédent a été réalisé dans ce domaine, notamment lorsqu'il s'est agi de répartir les contrats aidés. Cet effort porte ses fruits et va encore être renforcé dès la prochaine rentrée. S'agissant des contrats aidés chargés d'assister les directeurs d'école, le Président de la République a annoncé le 2 septembre 2011, 20 000 contrats aidés supplémentaires dont 4 000 postes au bénéfice du ministère de l'éducation nationale et plus particulièrement au bénéfice de l'assistance à la direction d'école. Nous retrouverons ainsi un niveau d'aide à la direction d'école proche de celui constaté lors de l'année scolaire 2010-2011. Cet effort est très significatif, dans une période difficile pour nos finances publiques et qui exige de la part de chacun une gestion méticuleuse des moyens.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118573

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10217

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12556